

Association RAIVALOR

Siège social : 31 rue Henri Sellier – 79000 NIORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RAIVALOR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles », les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
- Tel que décrit dans l'annexe aux paragraphes « Créances », les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Dans l'annexe au paragraphe « Subventions d'investissement (équipement) », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions d'investissement.
- Dans l'annexe au paragraphe « Subventions et Concours Publics », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

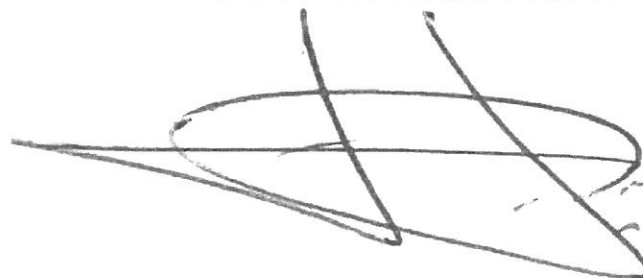
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A POITIERS, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Mikaël HUGONNET
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION RAIVALOR

31 rue Henri Sellier
79000 NIORT

COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 01.01.2025 au 31.12.2025

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	4 156	- 4 156		285
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	128 197	- 108 508	19 689	46 005
Autres immobilisations corporelles	89 567	- 34 847	54 720	66 086
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations	500		500	500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	152		152	152
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 400		8 400	8 400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	230 972	- 147 510	83 462	121 428
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours	5 325		5 325	4 808
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 047		41 047	56 645
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	57 898		57 898	23 237
Charges constatées d'avance	17 194		17 194	16 923
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	48 532		48 532	44 212
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	169 996		169 996	145 826
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	400 968	- 147 510	253 457	267 254
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

OUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	- 3 218	37 664
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	40 375	- 40 882
Situation nette (sous total)	37 157	- 3 218
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	36 751	67 348
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	73 908	64 130
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	836	817
TOTAL PROVISIONS (III)	836	817
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12 674
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	46 172	90 403
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 720	31 565
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 576	67 665
Produits constatés d'avance	49 246	
TOTAL DETTES (IV)	178 713	202 307
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	253 457	267 254
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	178 713	
(2) Dont emprunts participatifs		

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hôtel République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	146 556	73 967	72 589	98
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	246 707	225 547	21 160	9
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	479 277	425 242	54 035	13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats		30 000	- 30 000	- 100
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 254	- 1 254	- 100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 056		21 056	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11 123	19	11 103	57 175
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	904 719	756 030	148 689	20
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock	- 518	- 1 345	827	- 62
Autres achats et charges externes (1) (2)	329 017	315 721	13 296	4
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 637	9 758	1 879	19
Salaires	442 083	421 258	20 825	5
Cotisations sociales	47 436	47 983	- 547	- 1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 220	41 608	- 16 388	- 39
Dotations aux provisions	19	342	- 323	- 94
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	12 746		12 746	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 751	443	1 308	296
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	869 392	835 768	33 624	4
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	35 327	- 79 739	115 065	- 144
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation	6 000	10 000	- 4 000	- 40
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	34		34	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 034	10 000	- 3 966	- 40
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	86	116	- 31	- 26
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	86	116	- 31	- 26
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 948	9 884	- 3 935	- 40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	41 275	- 69 855	111 130	- 159

OUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Forêt République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)		31 327	- 31 327	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		854	- 854	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		30 473	- 30 473	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	900	1 500	- 600	- 40
Total des produits (I + III + V)	910 753	797 357	113 396	14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	870 378	838 239	32 139	4
EXCEDENT	40 375		40 375	
DEFICIT		- 40 882	40 882	- 100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	518 411		518 411	
Prestations en nature				
Bénévolat		126	- 126	- 100
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	518 411	126	518 285	411 337
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	518 411		518 411	
Prestations en nature				
Personnel bénévole		126	- 126	- 100
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	518 411	126	518 285	411 337
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Forêt République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 253457.46 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 40375.29 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau du 24 avril 2026.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association RAIVALOR est une association loi 1901 créée en 2019. Cette association porte un chantier d'insertion par l'activité économique qui a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

L'activité support du chantier d'insertion est la valorisation des déchets professionnels.

Elle emploie environ 18 personnes.

L'association n'est pas fiscalisée.

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

Tableau de comparabilité

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	- €	- €	- €	- €
Ventes biens & services	393 263 €	299 514 €	299 514 €	93 749 €
Produits tiers financeurs	479 277 €	456 569 €	425 242 €	22 707 €
Ressources liées à la générosité du public	- €	30 000 €	30 000 €	- 30 000 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	- €	- €	1 254 €	- €
Produits cess.immo.	21 056 €	- €	- €	21 056 €
Utilisation fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Autres produits	11 123 €	338 €	19 €	10 785 €
Total produits d'exploitation	904 719 €	786 421 €	756 030 €	118 298 €
Achats MP & marchandises	- 518 €	- 1 345 €	- 1 345 €	827 €
Autres achats & charges externes	329 017 €	315 721 €	315 721 €	13 296 €
Aides financières	- €	- €	- €	- €
Impôts & taxes	11 637 €	9 758 €	9 758 €	1 879 €
Charges de personnel	489 519 €	468 305 €	469 241 €	21 214 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	25 220 €	41 608 €	41 608 €	- 16 388 €
Dotations aux provisions	19 €	342 €	342 €	- 323 €
Reports en fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Valeurs compt.immo.cédées	12 746 €	- €	- €	12 746 €
Autres charges	1 751 €	1 297 €	443 €	454 €
Total charges d'exploitation	869 392 €	835 687 €	835 768 €	33 705 €
Résultat d'exploitation	35 327 €	49 266 €	79 739 €	84 593 €
Produits financiers	6 034 €	10 000 €	10 000 €	- 3 966 €
Charges financières	86 €	116 €	116 €	- 31 €
Résultat courant	41 275 €	39 382 €	69 855 €	80 657 €
Produits exceptionnels	- €	- €	31 327 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	854 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	900 €	1 500 €	1 500 €	- 600 €
Résultat de l'exercice	40 375 €	40 882 €	40 882 €	81 257 €

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 86000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Traitement comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.



Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	4 156					4 156	
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	4 156					4 156	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	157 660				29 463	128 197	
Autres immobilisations corporelles	89 567					89 567	
Installations générales, agencements, aménagements divers	70 333					70 333	
Matériel de transport	11 581					11 581	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 653					7 653	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	247 227				29 463	217 764	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	500					500	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	152					152	
Prêts							
Autres immobilisations financières	8 400						
Sous-total	9 052						
Total	260 435						

QUESTAQUINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
29 463 230 972
Rue République III
2 Rue Alfred Nobel
85000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 871	285		4 156
Sous-total	3 871	285		4 156
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	111 655	13 569	16 717	108 508
Autres immobilisations corporelles	23 481	11 366		34 847
Installations générales, agencements, aménagements divers	9 809	7 283		17 092
Matériel de transport	7 101	3 102		10 204
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 571	981		7 551
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	135 136	24 936	16 717	143 355
Total	139 007	25 220	16 717	147 510

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu.

Information relatives aux stocks et en-cours

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	5 325	4 808
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total	5 325	4 808

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	8 400	8 400	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 400	8 400	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	116 139	116 139	
Créances clients	41 047	41 047	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	41 047	41 047	
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	57 898	57 898	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	57 898	57 898	
Autres créances			
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	17 194	17 194	
Total	124 539	124 539	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		93	- 93	- 100
Clients - Factures à établir	13 746	18 524	- 4 778	- 26
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	57 898	22 496	35 402	157
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	30		30	
Produits à recevoir - Divers		648	- 648	- 100
Total	71 674	41 762	29 912	72

QUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Rue République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	37 664	40 882			- 3 218
Excédent ou déficit de l'exercice	- 40 882	40 882	40 375		40 375
Situation nette (sous total)	- 3 218	81 764	40 375		37 157
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	67 348		60 750	91 347	36 751
Provisions réglementées					
Total	64 130	81 764	101 125	91 347	73 908

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	204 903		60 750	144 153
Quotes-parts virées au résultat	137 555	30 597	60 750	107 402
Subventions d'investissement nettes	67 348	- 30 597		36 751

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	817	19			836
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	817	19			836
Total des provisions	817	19			836

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Forêt République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Convention collective : Ateliers et Chantier d'Insertion,
- Taux d'actualisation retenu : 3,96%,
- Âge légal de départ à la retraite : 60-64 ans,
- Evolution annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 35%,
- Table de mortalité : INSEE 2024,
- Turnover : fort.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 836 €. Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 172	46 172		
AUTRES DETTES	83 296	83 296		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	21 482	21 482		
Personnel et comptes rattachés	5 537	5 537		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 944	15 944		
Dettes fiscales	5 238	5 238		
Impôts sur les bénéfices	900	900		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 338	4 338		
Autres	56 576	56 576		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes	56 576	56 576		
Produits constatés d'avance	49 246	49 246		
Total	178 713	178 713		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 674			

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Hors République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	12 013	10 051	1 963	20
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	3 297	14 852	- 11 555	- 78
Personnel - Charges à payer	4 377	7 387	- 3 010	- 41
Organismes sociaux - Charges à payer	1 845	2 890	- 1 045	- 36
Etat - Charges à payer	4 288	2 888	1 400	48
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	25 820	38 068	- 12 248	- 32

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	17 194	17 194		
Total	17 194	17 194		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	49 246	49 246		
Total	49 246	49 246		

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		404 576				404 576
Subvention d'exploitation	17 104		27 000			44 104
Subvention d'investissement						
Total	17 104	404 576	27 000			448 680

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Honoraires CAC

Honoraires afférents à la certification des comptes

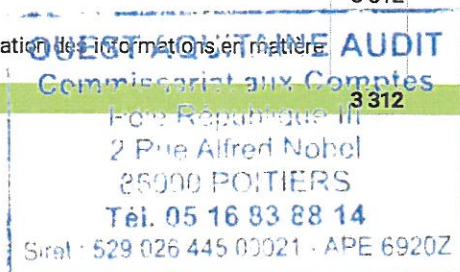
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité

Total

CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
-------------------------	-------------------------

3 312



Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	518 411	126
Dons en nature	518 411	
Prestations en nature		
Bénévolat		126
Total	518 411	126
EMPLOIS	518 411	126
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	518 411	
Prestations		
Personnel bénévole		126
Total	518 411	126

Autres informations**Tableau des effectifs**

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	16
Total	18

QUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
 Place République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z